

Le risque médicamenteux au domicile

INFORMATIONS :

Public :

Personnel soignant

Si non spécifié, pas de prérequis

Durée : 14h

Intervenant :

Pharmacien ou cadre de santé

CONTEXTE :

Les professionnels des SSIAD et HAD interviennent à domicile pour dispenser des soins aux personnes vulnérables. Ils contribuent au maintien des personnes à leur domicile et interviennent dans le processus de prise en charge médicamenteuse. Dans ce contexte les professionnels de santé sont amenés à préparer, distribuer des médicaments et surveiller leurs effets. Cette prise en charge médicamenteuse est un acte à risque d'erreurs évitables.

LE + DE LA FORMATION

Cette formation s'appuie sur les recommandations de la HAS « Le risque médicamenteux au domicile » publiées en juin 2019.

OBJECTIFS :

Le risque médicamenteux au domicile

- Proposer un espace d'échanges dans le but d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement de l'utilisateur à domicile
- Sécuriser les pratiques dans le cadre du circuit du médicament

PROGRAMME :

- Cadre réglementaire
- Prise en charge médicamenteuse à domicile : Un processus complexe
- Avant propos sur la gestion des risques médicamenteux :
- Comprendre la construction d'un accident
- La prescription
- La dispensation
- La gestion du stockage des médicaments
- La préparation par les IDE et ou l'IDEL
- La distribution et l'administration
- La surveillance pharmaceutique
- Conduite à tenir en cas d'erreur médicamenteuse

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Les apports de connaissances seront articulés d'une part autour des questions issues de la pratique professionnelle, et d'autre part sur la base des recommandations de bonnes pratiques existantes et des derniers textes réglementaires.

EVALUATION & LIVRABLES

- L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation, à l'aide de techniques et outils choisis par l'intervenant.
- La satisfaction des participants est évaluée à l'aide d'un questionnaire et par un « tour de table ».
- L'intervenant fournit un support synthétisant les points clés de la formation.
- Un certificat de réalisation est délivré aux participants.